



Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 14 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **VINGT-CINQ MARS**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **23**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Christophe JAL
Monsieur André TOGNET
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

OBJET : Résidence les Cordeliers-Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle : demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président informe l'assemblée que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient et accompagne la création des maisons de santé pluriprofessionnelles, dans la mesure où elles représentent un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé.

La maison de santé intégrée à la résidence les Cordeliers, permettra de répondre aux nouveaux besoins de santé de la population, et contribuera à une meilleure efficacité de l'offre de soins.

Le montant des travaux de création de la maison de santé pluriprofessionnelle, comprenant la partie rénovation de l'existant et la construction de l'extension, est évalué à 1 981 942 € HT.

Le Président propose au conseil communautaire de solliciter auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, une subvention d'aide à l'investissement à hauteur du plafond d'aide fixé à 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention de 250 000 € au titre des travaux de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle, dont le coût est estimé à 1 981 942 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 073-247300361-20240325-2024_DELIB_28-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO

Le Président,
Bernard CHENE

Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>